

Le réseau UNSAvocats, créé en 2010, est un collectif d'avocats, partenaires de l'UNSA. Présents à Paris et dans beaucoup de régions, ils sont à la disposition des organisations affiliées et des adhérents pour les assister sur un plan juridique, tant en conseil que devant les juridictions.

Mobiliser des compétences reconnues

*Les avocats du réseau UNSAvocats sont des professionnels, spécialistes de leurs matières : **droit du travail, droit syndical, droit public, droit de la propriété intellectuelle, etc.***

*Conjuguant une pratique éprouvée, une actualisation permanente de leurs compétences et une expertise approfondie du contentieux, les avocats du réseau UNSAvocats s'engagent pour **la défense des salariés, des représentants du personnel et des syndicats.***

*Dans leur **rôle de conseil à destination des salariés**, les avocats les assistent dans la compréhension des actes juridiques (contrat de travail, avenants...), dans la rédaction de courriers, pour des négociations (transaction, rupture conventionnelle...)*

À destination des syndicats et des représentants du personnel, ils les conseillent sur le fonctionnement des instances et leurs prérogatives, sur les accords collectifs soumis à la négociation, sur les restructurations et les procédures associées (information-consultation, expertises, plan de sauvegarde de l'emploi...).

*Dans leur **rôle de défenseur**, les avocats assurent la défense des intérêts des salariés devant le Conseil de Prud'hommes, pour tout litige relatif à l'exécution ou la rupture de leur contrat de travail, devant le **Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale**, notamment lorsqu'ils sont victime d'une **maladie professionnelle ou d'un accident du travail**, et devant les juridictions répressives, pour tout litige relatif au droit pénal du travail.*

*Ils interviennent devant les **juridictions administratives pour les fonctionnaires** et les contractuels de droit public.*

*Ils assurent la **défense des représentants du personnel** devant l'Inspection du Travail ou le juge administratif en cas de procédure de licenciement.*

*Ils interviennent pour toutes les **instances représentatives du personnel** (comités d'entreprise, comités de groupe, CHSCT, organisations syndicales) devant toutes les juridictions (tribunaux d'instance et de grande instances, tribunaux de police et correctionnel, juridictions administratives) en matière de contestations d'élections professionnelles et de désignations, de litiges relatifs aux accords et conventions collectives, de diffamations, de délits d'entrave, de plans de sauvegarde de l'emploi...*

Respecter et promouvoir la Charte du réseau UNSAvocats

Les avocats du réseau UNSAvocats adhèrent à une Charte qui les engage, à l'égard des justiciables, à :

- **Privilégier la modération** dans la fixation des honoraires en fonction de la situation individuelle des personnes et de la complexité des affaires, sur la base d'une convention d'honoraires préalable définie ;
- Rappeler que **l'avocat n'est pas le syndicat**, que le client reste maître de la conduite du dossier, mais s'efforce d'élaborer des stratégies conjuguant actions judiciaires et syndicales UNSA ;
- Appliquer un **principe de proximité et de compétence** dans le choix de l'avocat, par la mise en place d'un **maillage territorial et par spécialités**.

À l'égard des juridictions, les avocats du réseau UNSAvocats contribuent à ce que le réseau soit connu et reconnu par sa **compétence, son professionnalisme, sa rigueur, sa réactivité** ; ils s'efforcent de développer des échanges réguliers avec les magistrats afin de faire progresser le droit et d'améliorer le fonctionnement de la justice.

Entre eux, les avocats du réseau UNSAvocats tentent d'harmoniser leurs honoraires pour les procédures les plus courantes (instances prud'homales, contentieux électoraux...), s'astreignent à des formations régulières (former et se former), **échantent et mutualisent leurs expériences** et les informations utiles.

Contribuer à la formation juridique des militants

À la demande des organisations syndicales, les avocats du réseau UNSAvocats peuvent intervenir sur deux heures, une demi-journée, ou plus, dans le cadre national, fédéral, ou local, pour des formations :

Sur les relations collectives de travail

- Institutions Représentatives du Personnel : prérogatives, fonctionnement, entrave
- Représentants du personnel et délégués syndicaux : contestation, nomination, désignation et élection
- Représentativité des organisations syndicales
- Licenciement des salariés protégés et contentieux administratif
- Droit des licenciements collectifs pour motif économique
- Prerogatives des comités d'entreprise dans le droit des restructurations
- L'expression syndicale : tracts, usage de l'internet et de l'intranet, droit de réponse, diffamation, injure
- Démocratie sociale, droit syndical et droit de la négociation collective
- Loi sur la sécurisation de l'emploi
- CHSCT : fonctionnement et prérogatives

Sur les relations individuelles de travail

- Droit du licenciement pour motif personnel
- Droit du licenciement pour motif économique
- Temps de travail
- Rupture négociée du contrat de travail
- Egalité de traitement, égalité de la preuve et discrimination
- Harcèlement moral, harcèlement sexuel et risques psychosociaux
- Droit du sport
- Fonction Publique : contentieux administratif, procédure et fond
- Procédure prud'homale

Cette liste n'est pas exhaustive, et les avocats du réseau UNSAvocats peuvent étudier toute demande particulière de formation.

Les avocats membres de la Commission juridique de l'UNSA,

chargée de l'animation du réseau et du suivi de l'actualité juridique et sociale :

Me Michèle ARNAUD, Barreau de Paris,

Cabinet COLIN – GADY Avocats,

Me Etienne COLIN, Barreau de Paris

Cabinet KMB

Me Nicolas MENARD, Barreau de Paris

Cabinet MAUGER MESBAHI,

Me Emmanuel MAUGER, Barreau de Paris

Me Dabria MESBAHI, Barreau de Paris

Me Nathalie YACoub, Barreau de Paris

Me Guillaume SAUVAGE, Barreau de Paris

Me Sabrina PORE, Barreau de Lille

Me Patricia FONTAINE, Barreau de Marseille

Cabinet BRIHI-KOSKAS